



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 3979

Texte de la question

Mme Ségolène Royal demande à M. le Premier ministre de présenter au Parlement l'ensemble des textes concernant les projets de décentralisation. En effet, seul le texte de principe est actuellement annoncé. Or la vraie décentralisation doit se faire avec un transfert de ressources sans lequel la réforme annoncée serait non seulement un leurre mais un danger. Elle lui demande donc de mettre en débat l'ensemble des textes de loi prévues : loi constitutionnelle, loi organique et loi budgétaire afin que ce débat important puisse se dérouler dans des conditions sérieuses et constructives. - Question transmise à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

A l'occasion de la première lecture du projet de loi constitutionnelle relatif à l'organisation décentralisée de la République, le Gouvernement a fait connaître au Sénat et à l'Assemblée nationale son projet en matière de décentralisation. Ce projet commence par une révision constitutionnelle destinée à renforcer les bases de la décentralisation sans porter atteinte à l'unité de la République. Il offre en outre la capacité au législateur de prévoir des expérimentations avant de décider d'un changement définitif de législation. Cette révision constitutionnelle sera suivie de projets de lois organiques, qui préciseront, dès que le Parlement aura définitivement statué sur la révision constitutionnelle, certaines de ses modalités d'application. Ces projets porteront pour l'essentiel sur l'organisation des expérimentations, l'organisation des référendums locaux ainsi que sur les dispositions à caractère financier. Il est juridiquement impossible et politiquement prématuré de mettre en discussion commune l'ensemble de ces textes. Le Gouvernement s'est en outre engagé dans une démarche de large concertation à travers la tenue d'assises des libertés locales dans chacune des régions de France. C'est au vu de l'ensemble de cette concertation que les projets définitifs pourront être soumis au Parlement qui sera alors en mesure d'en délibérer pleinement.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3979

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3391

Réponse publiée le : 16 décembre 2002, page 4982